

Thème : Le divorce international

Date : Vendredi 9 juin 2023 de 14h à 17h

Lieu : La Rochelle

Pré-requis : être avocat / **Niveau :** 2

Objectifs :

- Déterminer la compétence internationale du juge français pour le divorce et ses compétences.
- Résoudre les conflits de lois en matière de divorce.
- S'initier à la reconnaissance et à l'exécution internationale des jugements, mais aussi des accords.
- Maîtriser les sources du droit actuelles.

Méthodes mobilisées :

➤ Programme :

- **Le juge français est-il compétent ?**
- **Quelle loi va s'appliquer au divorce et à l'ensemble des conséquences ?**
- **Comment faire reconnaître un jugement de divorce français à l'étranger ? Une convention de divorce par consentement mutuel ?**

➤ **Moyens pédagogiques :** Intervention orale interactive, cas pratiques et communication de supports à la formation.

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Maître Maxime EPPLER, Avocat au barreau de Paris

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
 - Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 80€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 40€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2022 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.